



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

S²LO

ID : 033-213301435-20250312-D_2025_02-DE

Décision du Maire n° D-2025-02

Mercredi 12 mars 2025

**DECISION RELATIVE A LA PASSATION D'UN AVENANT N°3 AU MARCHE PUBLIC
DE TRAVAUX DE VOIRIE 2024 - N° 2024-INV-001**

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-10 portant sur les délégations du conseil municipal au Maire de certaines de ses attributions,

Vu la délibération n°2024-047 en date du 08 juillet 2024 attribuant le marché de travaux de voirie à l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST,

Vu l'avenant n°1 en date du 10 décembre 2024,

Vu l'avenant n°2 en date du 03 janvier 2025,

Considérant la nécessité de prolonger la durée du marché pour permettre la prise en compte des différentes intempéries ayant eu un impact sur l'exécution de la prestation,

DECIDE

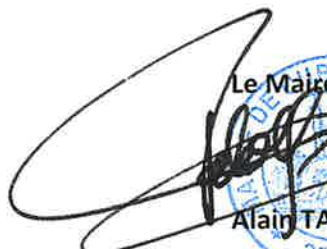
ARTICLE 1 - De passer un avenant n°3 au marché public de travaux de voirie 2024. Il s'agit de prolonger la durée du marché public de 1 mois soit jusqu'au 21 mars 2025 inclus.

ARTICLE 2 - Le montant du marché reste inchangé.

ARTICLE 3 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4 - Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à :
- Madame la Sous-Préfète de BLAYE,
- Aux intéressés.

et portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal.

Le Maire,

Alain TABONE
